



ALGERIENNE DES EAUX

الجزائرية للمياه

DIRECTION GENERALE

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

La Direction Générale de l'Algérienne des Eaux lance un appel à candidatures interne pour le recrutement des Directeurs de Zone, Directeurs d'Unité de Distribution et Directeurs d'Unité de Production à l'échelle nationale :

✚ **Missions principales pour le poste des Directeurs de Zone :**

- Veillez à l'application stricte de la politique définie par l'Etablissement ;
- Animer, Assister, suivre et contrôler l'activité de Zone et des Unités de rattachement ;
- Suivre les activités menées par les Unités de Distribution et de Production ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs annuels des Directeurs d'Unité ;

✚ **Missions principales pour le poste des Directeurs d'Unité :**

- Assurer les missions de service public en veillant à la disponibilité d'une eau de qualité à la clientèle ;
- Exploiter les systèmes de gestion et les installations permettant la production, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau potable et industrielle et assurer leur maintenance ;
- Définir toute action visant l'économie de l'eau.

✚ **Conditions d'accès :**

- Diplôme de l'Enseignement supérieur ingénieur dans les Spécialités suivantes (Hydraulique, Electromécanique, Electrotechnique, Génie-Civil) + formation complémentaire en management ;
- Expérience professionnelle de **15** ans au minimum dont **10** ans dans un poste de responsabilité (pour le poste de Directeur de Zone) ;
- Expérience professionnelle de **10** ans au minimum dont **05** ans dans un poste de responsabilité (pour le poste de Directeur d'Unité) ;
- Agé de plus de 35 ans ;
- Aptitude : Communication, organisation, disponibilité et dynamisme.



✦ **Modalités de dépôt des candidatures :**

Les candidats remplissant les critères d'accès au poste tels que détaillés ci-dessus doivent transmettre une lettre de motivation et un CV actualisé à l'adresse mail : « **DCRHF.Secretariat@ade.dz** » et ce, au plus tard le **20/03/2023**.

